

À propos de la défense passive aérienne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **10 (1934-1935)**

Heft 18

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-709816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ter Christians, die treu zu ihrem Stiefvater hält und ihn mit ihrer kindlichen Liebe stützt, das Züseli, ist eine der feinen und klugen, der wahrhaft reinen und starken Frauengestalten Tavels. (Die Berner haben die Gottesgabe, schöne und gute, tapfere Frauen zu schildern — man denke nur an Jeremias Gotthelf, die Männer kommen bei ihnen meist schlechter weg!) Dieses Züseli hilft dem verirrtten Großratssohn vollends auf den rechten Weg, bei ihm findet er die Heimat. « Die heilige Flamme », das ist die Liebe zum Vaterland und zu den Volksgenossen, eine Liebe, die freudig bereit ist, das Leben für Land und Volk zum Opfer zu bringen. Die Liebe zum Vaterland rechnet nicht mit diesem, macht keine Geschäfte mit ihm, sie ist eine heilige Flamme der Leidenschaft, der einzigen Leidenschaft, die reinigt, leuchtet und wärmt. Sie ist die große, ewige Liebe eines jeden Mannes, der diesen Namen verdient.

Das Buch von Tavels ist ein teures Vermächtnis des großen Berners und Eidgenossen. Wir wünschen ihm viele Leser.

H. Z.

L'école et l'armée

Il a été dit déjà toute la valeur que représentait l'école à l'endroit de notre défense nationale et des principes essentiels que cette notion comporte. Il est évident que la mentalité de l'adolescent est non seulement façonnée dans le cercle de la famille, mais aussi et surtout dans celui de l'école, où elle subit à la fois l'influence du maître, de l'instituteur et celle des camarades, et jusqu'ici notre démocratie n'a peut-être pas voué un soin suffisant à ce problème, qui mériterait d'être revu en cette époque qui se signale notamment par une mentalité générale faussée à plus d'un titre et sous plus d'un rapport.

Mais, au début de ces lignes, qu'il nous soit permis de préciser que les remarques qui vont suivre ne s'adressent nullement au corps enseignant de nos écoles, aux maîtres et instituteurs, dont la grande majorité est fermement attachée aux principes nationaux et en particulier à celui de la défense nationale. Ces lignes sont avant tout l'expression de nombreuses constatations faites ici et là, en Suisse romande, et qui ne concernent pas directement le corps enseignant proprement dit, mais au contraire la doctrine qui est imposée à celui-ci dans le domaine qui nous occupe. Il était utile, croyons-nous, de souligner ce fait, afin de ne pas susciter certaines réactions que ce modeste exposé se défend de vouloir provoquer.

Afin de mieux saisir l'aspect de la question, nous parlerons tout d'abord sur le plan général, qui nous permettra, par déductions de commenter le sujet sur le plan particulier.

Pour divers motifs, dès le lendemain du Traité de Versailles, un vent de « pacifisme » souffla en Europe, et plus spécialement peut-être dans les pays du centre du continent. La Suisse ne pouvait se soustraire à cette mentalité, qui laissait entendre que c'en était bien fini désormais de la guerre, que plus jamais il ne serait question dans le monde de conflit armé. On appuyait cette thèse en citant en exemple la Société des Nations, les organismes internationaux de Genève, et finalement — à ses débuts — la Conférence dite du désarmement. Il était d'ailleurs très mal vu de partager un avis contraire, et de pouvoir supposer que ce vent d'allégresse n'était qu'une leurre. Les éléments de gauche ne manquèrent point de profiter de cette situation, et de cette mentalité qui gagnait même une partie de la population « nationale », dont le patriotisme ne saurait être mis en doute.

En Suisse, plus qu'ailleurs peut-être, notre population subit les effets de ce qui fut dénommé « les conversations de Genève ». Ces efforts que nous voulons croire sincères, provoquèrent dans la masse un sentiment fait

de fausse sécurité. On se plut à croire au miracle — ce qui est généralement assez dangereux — et l'on supposa de bonne foi que ce qui n'était en fait qu'un simple espoir prenait déjà figure de réalité. C'était assez mal connaître l'humanité, les exigences internationales en matière commerciale et économique, sans omettre les diverses conceptions politiques qui s'affrontent. Enfin, il est entre peuples — constatation bien aisée à préciser — des conceptions diamétralement opposées, des volontés qui se heurtent, des animosités de races que de simples discours radiodiffusés ou non ne suffisent pas à effacer.

Les partis politiques de toutes nuances — en raison du régime démocratique — ne manquèrent pas de faire état dans les Conseils de la nation de cette mentalité nouvelle et de la subir. Il est évident que l'école elle-même ne pouvait pas ne pas éprouver le contre-coup de cet état de fait nouveau et factice — contre lequel aucun organisme n'élevait une réaction sérieuse, car cette dernière aurait été fort mal accueillie — et ne pas en saisir directement ou indirectement, volontairement ou non notre jeunesse.

Il est ardu, sans aucun doute, de définir l'envergure de cette action. Mais ce qu'il est aisé, par contre, de réaliser, c'est l'effet actuel qu'elle produit dans l'esprit et la mentalité de ceux qui, devenus citoyens, puis soldats, sont appelés d'une part à remplir leur rôle de « membre du corps électoral souverain », d'autre part à défendre le pays s'il le fallait. Il règne, à notre époque encore, alors même qu'on se plaît à reconnaître l'erreur manifeste des croyances générales qui se répandirent de 1919 à 1928 environ, une mentalité faussée en matière de politique internationale. Par une couardise humaine naturelle — tant il est vrai que l'homme aime mieux songer non pas aux tristes réalités auxquelles les événements peuvent l'exposer, mais bien à certaines suppositions chimériques — une certaine partie de la population voit dans le principe de la défense nationale un élément inacceptable, parce que « belliqueux ». On ne veut pas se rendre compte que ce principe uniquement défensif est une condition de notre existence. De multiples cerveaux se persuadent que tout ce qui est « militaire » est synonyme de néfaste.

Nous ne parlons pas ici, cela va sans dire, des individus de mauvaise foi, de cette armée de réfractaires qui en appellent à la religion ou aux grands principes « humanitaires » pour ne pas servir, nous ne nous occupons pas des professionnels de l'antimilitarisme, des communistes et anti-patriotes, dont la ligne de conduite est bien connue, et la tactique percée à jour. Nous ne songeons qu'aux esprits sincères — car il en est — qui se laissent prendre aux théories utopiques et radicalement fausses, et qui les inculquent non seulement à leur entourage, mais aussi à la jeunesse.

E. Naef.

(« Revue Militaire Suisse. »)

(A suivre.)

A propos de la défense passive aérienne

Lorsque pressé par l'impérieuse nécessité de doter la Suisse, à l'instar des autres pays, d'un système de défense passive de la population civile contre les attaques aériennes, le Conseil fédéral prit l'arrêté du 29 septembre 1934 déterminant les principes fondamentaux de cette vaste organisation, il prévoyait la création, jusqu'au 30 avril 1935, d'organes locaux dans les cantons, ces derniers ayant la charge d'organiser la défense passive dans leurs territoires respectifs. A cet effet un per-

sonnel choisi fut instruit dans des cours fédéraux et cantonaux, et enfin les commissions cantonales de défense passive aérienne, ayant précisément à leur tête et dans leurs rangs les participants à ces cours d'instruction, se mirent au travail dans leurs cantons respectifs.

Le délai imposé par le Conseil fédéral étant échu, il serait intéressant de connaître les solutions qui ont été adoptées dans les diverses parties du pays; mais étant donné le temps relativement restreint qui était à disposition, il est permis de se demander non sans quelque inquiétude si les cantons ont eu matériellement la possibilité de mener à chef cette entreprise délicate.

Nous croyons savoir à ce sujet qu'un peu partout l'on serait en retard bien qu'un travail sérieux et productif ait été fourni par les diverses commissions compétentes, toutefois devant les attaques incessantes de la presse socialiste, du « Travail » en particulier, contre la défense passive aérienne, le Conseil fédéral serait bien inspiré de faire quelques sondages à Genève où le gouvernement socialiste a prudemment ôté la direction de la défense passive aérienne au Département militaire pour la donner au Département de Justice et Police dont le président n'est autre que Nicole, adversaire, hélas, trop connu de tout ce qui touche notre défense nationale.

Cette manœuvre cousue de fil blanc que rien ne justifiait, si ce n'est la hâte des socialistes de mettre un frein à la préparation de la défense des populations civiles contre la guerre aérienne, nous porte à croire que les dossiers concernant cette affaire et contenant tous les travaux déjà effectués à ce jour par la commission sous la direction du Département militaire, ont été enfouis au plus profond d'un tiroir et y dorment d'un sommeil que rien ne viendra interrompre avant longtemps si l'on n'y met pas bon ordre au plus vite.

Si telle est la vérité, il s'agit en l'occurrence d'un acte d'insubordination caractérisé, ce ne serait du reste pas le premier, au sujet duquel tous les citoyens soucieux des intérêts du pays demanderont une intervention énergique de la part de nos autorités fédérales. S'il est clair que M. le président du Département de Justice et Police genevois se moque de la défense passive comme un chameau de sa première communion, il est tout à fait certain que les citoyens désireux d'assurer la sécurité de leurs familles en cas d'alerte en ont tout à fait assez des procédés du sieur Nicole et ne se laisseront pas bernier plus longtemps.

Une enquête s'impose et elle doit être effectuée le plus rapidement possible, quand bien même elle viendrait à prouver que nos craintes ne sont pas justifiées, ce que nous souhaitons sincèrement, mais avec bien peu d'espoir.

E. N.

Petites nouvelles

La décision du Conseil fédéral de transférer les écoles de recrues d'aviation de Dubendorf à Payerne a été prise à l'instigation des officiers aviateurs, qui estiment que notre principal aérodrome actuel est surchargé, d'autant plus qu'il sert aussi bien aux appareils civils que militaires.

L'aviation civile prenant chaque année plus d'extension, nos futurs pilotes militaires, obligés de s'entraîner au milieu des évolutions effectuées par des praticiens éprouvés, courent des dangers auxquels on n'a pas le droit de les exposer. Jusqu'ici, cinq élèves pilotes ont trouvé la mort à Dubendorf, à la suite de collisions. Il est indispensable de clore cette triste série en dégageant l'aérodrome.

En outre, en décentralisant ainsi notre aviation militaire, le Conseil fédéral fait œuvre de sécurité, car sans contredit, en cas de conflit, l'aérodrome de Dubendorf situé à quelque 25 km

de la frontière, serait l'un des premiers objectifs de l'artillerie lourde ennemie.

D'autre part le choix de Payerne, comme nouvel aérodrome militaire, en complément de ceux de Dubendorf, Thoun et Lausanne, s'avère fort judicieux étant donné la proximité du lac de Neuchâtel sur lequel il est possible d'effectuer des tirs aériens. Les écoles de recrues et de sous-officiers seront donc ainsi transférées à Payerne et la sympathique petite ville vaudoise ne s'en plaindra certainement pas.

★

On sait que l'an dernier, l'instruction préparatoire militaire a été supprimée par mesure d'économie. En revanche, tous les cantons ont organisé des cours d'instruction gymnastique et des cours de jeunes tireurs. Ainsi qu'il résulte du rapport de gestion du D.M.F., qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral, 30,141 élèves ayant droit au subside ont pris part aux cours de gymnastique et 23,701 aux cours de jeunes tireurs, ce qui, comparativement à l'année précédente, représente une augmentation de 1407 pour les premiers et de 6111 pour les seconds. On constate avec satisfaction que les officiers et les sous-officiers s'intéressent toujours plus aux cours de jeunes tireurs.

Il a été prêté aux comités cantonaux pour la gymnastique préparatoire 5439 paires de skis et bâtons pour organiser des cours (ski et gymnastique), c'est-à-dire 313 de plus que l'année précédente. Il a manqué 795 paires de skis pour satisfaire aux demandes toujours plus nombreuses. Quant aux examens de gymnastique des recrues, rétablis depuis 4 ans, ils accusent une nouvelle amélioration des résultats. Sur 29,685 recrues examinées, 4372 ont obtenu la note supérieure dans les quatre exercices et ont ainsi reçu la mention honorable (cartes du Rutli délivrées par l'Association des vétérans gymnastes).

★

Lors des manœuvres de la III^e division en 1934, pour la première fois, à titre d'essai, un régiment de cyclistes avait été formé. Il se composait de deux bataillons de cyclistes, l'un comportant en plus une compagnie de mitrailleurs motorisés, l'autre une compagnie de fusiliers-mitrailleurs motorisés, et d'un groupe d'artillerie automobile.

Dans le rapport de manœuvre, le colonel commandant de corps Wille s'est exprimé ainsi qu'il suit sur les expériences faites.

« Ce premier essai ne permet pas, cela va sans dire, de tirer des conclusions définitives. Néanmoins, tout en reconnaissant les brillantes performances réalisées, on peut d'ores et déjà affirmer que la combinaison de la bicyclette et du moteur ne donne pas satisfaction à tous les points de vue. En outre, du fait qu'elles sont liées aux routes et chemins, et par conséquent au fond des vallées, ces troupes ne peuvent souvent tirer parti que d'une façon très insuffisante de certaines zones intermédiaires ayant une grande importance tactique. »

★

La récente campagne menée en faveur de la construction de fortifications le long du Rhin a soulevé plus d'un lièvre et à l'heure actuelle on se préoccupe de savoir si le canton de Schaffhouse serait défendu militairement ou sacrifié dès le début en cas de conflit. A ce sujet, le colonel Lecomte qui est un chaud partisan de la création d'ouvrages fortifiés sur notre frontière nord, se déclare catégoriquement pour la défense, car le canton de Schaffhouse s'y prête mieux que, par exemple Bâle ou Genève. Les liaisons avec l'arrière sont assurées par plusieurs ponts et le territoire, lui-même est suffisamment étendu pour que l'on puisse y masser des troupes relativement nombreuses, et les faire manœuvrer. Le colonel Lecomte estime qu'il n'est ni nécessaire, ni opportun, de faire du canton de Schaffhouse en quelque sorte un vaste camp retranché, ce qui d'ailleurs entraînerait des dépenses démesurées et exigerait une garnison permanente. A son avis, il suffirait de construire quelques barrages. Solidement appuyés sur ces ouvrages fortifiés, les troupes de couverture seraient en mesure de contenir l'envahisseur jusqu'à ce que le gros de l'armée soit prêt à entrer en action.

★

C'est avec une grande satisfaction que l'on a enregistré l'acte d'autorité qu'a fait le Conseil d'Etat Vaudois en interdisant les « Cours marxistes » d'Humbert-Droz sur tout le territoire du canton de Vaud. Il ne s'agissait en effet ni plus, ni moins que d'un cours pratique de tactique révolutionnaire, à exercer dans l'armée en temps de paix, de mobilisation et de guerre. Humbert-Droz recommande l'abandon total des méthodes actuelles consistant dans le refus de servir, l'objection de conscience. Il conseille aux révolutionnaires d'être d'excellents soldats, de s'efforcer de devenir sous-officiers, ou même officiers, de faire patte de velours, de se montrer bons garçons,